

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES SERVICES

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation des Services constituent notre « Bloc Contractuel » qui contient les informations importantes concernant vos droits, obligations et recours légaux dans le cadre de l'accès à notre Plateforme de services pour l'exercice de votre activité de locations de vacances et/ou de loisirs.

Le terme « **Bloc Contractuel** » utilisé dans les présentes Conditions renvoie à l'ensemble des règles du droit français régissant les **activités de locations de vacances et de loisirs**.

Les termes « **client** », « **consommateur** » ou « **voyageur** » utilisés dans les présentes Conditions renvoient à l'Acheteur de votre prestation d'hébergement et/ou des activités de loisirs.

Les termes « **agence** », « **nous** », « **notre** » ou « **nos** » utilisés dans les présentes Conditions renvoient à notre société VLV TOURISME, agence de voyages réceptive, 2A, rue Notre-Dame du Peuple 83300 DRAGUIGNAN.

Les termes « **propriétaire** », « **prestataire** », « **vous** », « **votre** » ou « **vos** » utilisés dans les présentes Conditions renvoient à l'Utilisateur bénéficiaire d'un compte pour accéder à notre plateforme Internet.

Notre plateforme Internet vient compléter l'ensemble de nos services et nos équipements physiques nécessaires pour gérer votre activité de locations de vacances et/ou de loisirs de manière dématérialisée (e-commerce).

1°) Ouverture de l'accès à votre compte personnel :

Une inscription préalable chez **Gîtes de France®** est indispensable pour obtenir vos identifiants de connexion. Le dossier d'inscription est à :

- ⇒ Renseigner directement en ligne à l'adresse suivante : www.gites-de-france-var.fr
- ⇒ Demander à l'agence du Var au 04 94 50 15 30 ou à administration@gites-de-france-var.fr

2°) Étendue des services :

Dès la validation de votre inscription, votre conseiller personnel vous accompagnera dans l'exploitation de tous les services proposés par notre agence :

- ✓ **2.1 Le suivi qualité de votre prestation d'hébergement et/ou des activités de loisirs :**
L'agence assure une prestation d'accompagnement et de contrôle (suivi) de la qualité selon le classement en épis des **Gîtes de France®** et/ou selon le classement officiel en étoiles.
Une visite sur site est réalisée par nos experts qualité. Elle est renouvelée tous les trois ans.
Elle est accompagnée de la restitution du bilan personnalisé de votre positionnement sur le marché des locations de vacances et de nos préconisations pour vous aider à atteindre vos objectifs de performance.

- ✓ **2.2 La gestion et la publicité de votre annonce :**
La légalité, la véracité et l'exactitude des descriptions de votre annonce sont le fondement de notre engagement c'est pourquoi toutes vos mises à jour font l'objet d'une vérification de notre part hormis pour ce qui concerne celles de vos tarifs et de vos disponibilités et/ou stocks.

La publicité de votre prestation d'hébergement et/ou de vos activités de loisirs est axée sur la diffusion de votre annonce sur nos différents sites Internet et ceux de nos partenaires.

La gestion et la mise à jour de votre annonce sont à piloter avec les services suivants que nous mettons à votre disposition :

⇒ **Description et traduction :**

Les 270 caractéristiques du classement en épis et/ou en étoiles de votre hébergement forment le contenu textuel principal de la description de votre annonce.

Un descriptif supplémentaire élaboré avec notre agence complète votre présentation commerciale pour une mise en valeur des atouts particuliers de votre hébergement.

Afin de favoriser la diffusion de votre annonce sur des marchés internationaux nous mettons à votre disposition des outils automatiques pour vous permettre de traduire en d'autres langues votre annonce et vos autres formes de contenu, entièrement ou partiellement.

Vous êtes libre d'utiliser ces outils à votre entière discrétion. Si la qualité de la traduction est jugée satisfaisante par la plupart des professionnels, notre agence ne peut garantir la stricte fidélité ou l'absolue équivalence de ces traductions, et il vous appartient donc de vérifier la parfaite exactitude de ces traductions.

Il est à noter que les Conditions Générales et Particulières de Vente ne sont pas traduites dans d'autres langues pour des raisons de sécurité (selon le concept des systèmes juridiques différents) et des risques d'interprétation (le compromis entre la lettre et l'esprit du texte).

⇒ **Médias (photos, vidéos, diaporama, géolocalisation et portrait) :**

Vingt photos, deux vidéos et un diaporama sont à associer en téléchargement à votre annonce pour présenter fidèlement et correctement votre location de vacances et/ou vos activités de loisirs.

Lors de sa visite, notre expert pourra faire des prises de vue qui seront mises à votre disposition afin qu'elles puissent être insérées dans votre annonce avec ou sans filigrane ou marquage comportant le « logo Gîtes de France® » ou tout autre mention s'y rapportant.

Il vous appartient de vérifier que ces prises de vue représentent fidèlement la réalité des lieux, et vous devez cesser de les utiliser sur ou via notre plateforme si elles ne représentent plus correctement votre annonce ou si vous ne fournissez plus la prestation qu'elle représente ou si votre compte personnel est clôturé ou suspendu pour une quelconque raison.

⇒ **Tarifs :**

La fixation du prix de votre prestation et des tarifs des services optionnels relève de votre entière discrétion. Vous disposez à tout moment de la liberté de les réviser.

Le « **Prix affiché** » pour votre Annonce vous engage une fois qu'un Voyageur a réservé. Vous ne pouvez pas lui demander un prix supérieur à celui figurant dans la demande de réservation.

La gestion de l'affichage de nos opérations de promotions et autres offres spéciales est organisée avec votre concours par :

- Adhésion à nos programmes prédéfinis dans notre stratégie de « yield management »,

Et/ou

- Activation de vos offres personnalisées à créer directement dans votre espace de gestion des prix.

Pour le **Dépôt de garantie**, lorsqu'il relève de cet usage pour votre hébergement, si vous choisissez de le demander (nous vous le conseillons), vous devez le mentionner dans votre Annonce (« rubrique montant de **la caution** »). Sans information préalable, il est interdit de le réclamer au Client après avoir confirmé une réservation.

Dès la demande de réservation, notre service « **e-caution** » est systématiquement proposé au client. Il repose sur une autorisation de prise d'empreinte de Carte Bancaire.

Dans tous les cas, Vous êtes immédiatement informé du choix de l'option retenue par le client afin de Vous permettre, le jour de son arrivée, de formaliser correctement l'établissement de l'état des lieux.

Le régime légal du Dépôt de garantie est rappelé dans le contrat de vente, notamment dans les conditions particulières de vente.

Pour augmenter vos revenus, notre service de **Revenue Management** est accessible auprès de notre **expert référent** pour Vous aider à définir votre meilleure **stratégie tarifaire** pour chaque période de l'année au regard de vos performances commerciales et/ou celles comparables dans votre **secteur géographique** pour atteindre votre **objectif de chiffre d'affaires**.

Plannings de disponibilités :

L'ouverture des périodes offertes à la vente de votre prestation d'hébergement et/ou de vos activités de loisirs (disponibilités et/ou stock) relève de votre entière discrétion. Vous disposez à tout moment de la possibilité de mettre à jour instantanément votre disponibilité et/ou votre stock.

Lorsqu'une réservation est confirmée, la disponibilité et/ou le stock de la période concernée sont automatiquement retirés de la vente en ligne sur notre plateforme.

En cas d'annulation de la prestation commandée, la disponibilité et/ou le stock de la période concernée sont automatiquement mis à jour.

⇒ **Thématiques & Qualifications :**

Aujourd'hui, l'ère du temps des vacances s'enchantent avec le tourisme « expérientiel ». En réalité, depuis la création du droit aux congés annuels, l'offre des séjours de vacances s'est régulièrement réinventée dans son approche marketing pour valoriser la différenciation des services complémentaires à l'hébergement touristique.

Ecogîte, Panda, Charme, Accueil Vélo, Pêche, Equestre, Tourisme & Handicap, Bébé câlins, Accueil Moto ..., plus de vingt thèmes et qualifications sont disponibles pour vous permettre de partager vos passions et les faire découvrir à vos clients désireux d'enrichir leur expérience durant leur séjour. Le thème ou qualification qui Vous intéresse n'est pas dans notre liste... Ensemble, construisons-le !

✓ **2.3 La visibilité de votre annonce :**

Afin de promouvoir et d'accroître la visibilité de votre Annonce auprès de tous les Voyageurs potentiels, son contenu peut être publié sur d'autres sites Internet, dans des applications et des e-mails, ainsi que dans des publicités en ligne et hors ligne.

Notre stratégie s'inscrit pleinement dans une distribution multi-canal évolutive avec des partenaires sélectionnés rigoureusement et dans une transparence profitable à tous.

⇒ **La diffusion sur les sites Internet de notre réseau :**

Votre annonce est diffusée sur les sites internet de notre réseau national selon les règles de notre charte qualité.

- www.gites-de-france-var.fr
- www.gites-de-france-paca.fr
- www.gites-de-france.fr
- www.varlocationsvacances.com
- www.sejour-vacances-var.com
- www.vacancesmadeinfrance.com

⇒ **La promotion et la vente directe avec votre site internet personnel :**

Créer et gérer votre site internet gratuitement depuis votre espace personnel de la façon la plus simple sans connaissance informatique avec notre solution nativement adaptée aux tablettes et aux smartphones.

Ajouter du texte, des images et des vidéos pour personnaliser votre design avec nos modèles de site web élégants et fonctionnels modifiables à votre guise.

Installez votre e-boutique en quelques clics et configurez vos conditions d'expédition et de livraison pour vendre directement en ligne vos produits et articles avec la garantie de nos modes de paiement en ligne sécurisés.

Puis publiez votre site internet personnel sur le web, il est prêt pour développer votre visibilité et votre notoriété grâce à vos propres opérations marketings et à l'animation de vos réseaux sociaux.

La publicité chez nos partenaires :

L'inscription de votre annonce chez nos partenaires est répartie en trois catégories :

- Les services publics du tourisme et de promotion des territoires (Commune, Département, Région, Etat) :
Le référencement gratuit de votre annonce sur les sites internet institutionnels est légitime au titre de leur mission régaliennne de service public.
Notre plateforme dispose des technologies performantes pour transmettre automatiquement vos informations chez tous ces opérateurs. Cependant votre accord préalable est requis pour l'activation de ce service.
- Les sites internet d'annonces gratuites :
De type « annuaire de référencement », il livre une information succincte et invite le visiteur à contacter directement l'annonceur pour obtenir tous les renseignements sur les services et/ou produits cités dans l'annonce.
- Les diffuseurs d'annonces payantes :
C'est l'achat d'un espace publicitaire pour un abonnement dans un catalogue publié sur site internet (version digitale des guides et brochures au format papier).

⇒ **L'apport d'affaires des partenaires référencés dans notre Channel Manager :**

Afin de vous assurer un prix garanti, pour la distribution de votre annonce chez nos apporteurs d'affaires, vous bénéficiez de la possibilité de pratiquer librement une majoration correspondant à la rémunération du partenaire (sa commission).

✓ **2.4 Le traitement des litiges :**

Nos services d'audit de la qualité de votre prestation d'hébergement et/ou de vos activités de loisirs sont un gage de garantie et de sécurité pour emporter la confiance du client. C'est pourquoi nos visites de contrôle sont périodiques (tous les 3 ans au minimum).

Aussi, lorsqu'un comportement, un incident ou un manquement perturbe la bonne exécution de la prestation due à l'Acheteur, nous nous attachons à faciliter la résolution d'un éventuel litige en regard du relevé de constats de notre dernière visite, de la bonne prise en compte de nos recommandations et de l'état des lieux lorsqu'il est légalement requis.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le Client a le droit de recourir au service de médiation obligatoirement proposé par notre Agence dans les Conditions de Vente.

Pour les litiges concernant une vente réalisée par l'Agence pour le compte du propriétaire (subrogation personnelle) l'assistance d'un avocat est acquise de droit.

✓ **2.5 La gestion des avis et commentaires de vos clients :**

Notre processus de collecte, de modération et de restitution des avis en ligne est conforme à la norme AFNOR NF Z74-501, à savoir :

- Les règles de collecte, de modération et de publication des avis sont affichées.
- Il n'y a pas de sélection effectuée dans les consommateurs pouvant déposer un avis, ni dans les avis publiés.
- Les avis correspondent à des expériences de consommation et à des auteurs identifiés.
- Le consommateur est informé en cas de rejet de son avis.
- La société qui gère les avis ne peut pas les modifier.
- Le consommateur peut signaler un avis qui lui semble suspect.
- Les professionnels ont la possibilité de répondre aux avis.
- Les avis sont présentés par défaut du plus récent au plus ancien.

Notre expert qualité est à vos côtés pour vous conseiller et accompagner dans la maîtrise de votre e-réputation.

Plus d'informations, consulter le site officiel www.afnor.org.

2.6 La gestion des ventes de votre prestation d'hébergement et/ou des activités de loisirs :

L'activité principale de notre agence est l'apport d'affaires pour vos locations de vacances de particulier à particulier. Sur demande, elle peut aussi assurer, pour votre compte, des services de gestion locative (subrogation personnelle).

Chaque partenaire dispose en temps réel de la disponibilité et/ou des stocks de votre prestation d'hébergement et/ou des activités de loisirs pour réaliser ses ventes. La règle « du premier arrivé, premier servi » est garantie par un paiement en ligne sécurisé activant instantanément la mise à jour de votre disponibilité et/ou de votre stock.

Notre plateforme Vous assure un accès aux services de gestion de la relation en direct avec le client et l'administration de vos propres ventes :

- **Messagerie sécurisée**

- ⇒ Le Client est autonome dans sa prise de commande. Dès le règlement par un moyen électronique sécurisé (CB, e-chèques vacances, etc.) une alerte, Vous informe instantanément de la confirmation de la vente et du détail de la réservation immédiatement disponible sur votre compte personnel.
- ⇒ Dans le cas d'une demande d'un règlement autre que le paiement en ligne sécurisé, un message électronique (courriel et sms) Vous invite à contacter rapidement le Client pour lui proposer une solution appropriée et finaliser la vente sur votre compte personnel.

- **Gestion électronique de vos réservations**

Facilité de prise de commande/édition de devis, ajout de services additionnels (assurance annulation, coffrets cadeaux, chèques cadeaux, etc.), édition du contrat dématérialisé, collecte des taxes et impôts, traitement des encaissements et règlements, délivrance de facture et attestation de séjour, etc.

- **Garantie de vos paiements**

Les services de paiement sont accessibles dès l'ouverture de votre « compte d'encaissement » chez nos partenaires CentralPay/Itea (l'établissement de paiement et le prestataire technologique).

Les règlements du client, effectués au moyen d'un paiement en ligne sécurisé, pour confirmer sa demande de réservation sont directement versés sur votre « compte d'encaissement ». Vos montants y sont cantonnés, jusqu'au jour de la date d'arrivée prévue du client. Dès lors, il Vous appartiendra de procéder au transfert de vos fonds sur votre compte bancaire conformément aux conditions de vente.

Dans le cas d'une subrogation personnelle, le reversement de Votre dû est effectué par notre Agence sur votre compte bancaire 72 heures suivant l'heure d'arrivée prévue du client.

Le montant reversé de Votre « chiffre d'affaires net » pour une réservation correspond au prix affiché moins les « Frais de services » et éventuellement les « Frais de commission » en cas de subrogation personnelle, et les taxes applicables (TVA, taxe de séjour, etc.).

L'auteur de l'annulation d'une réservation confirmée versera une compensation conformément à la politique d'annulation des Conditions de Vente sans préjuger du droit légitime du bénéficiaire à réparation du préjudice subi.

Dans le cas d'une subrogation personnelle, notre Agence peut appliquer de droit une pénalité correspondant à la politique d'annulation des Conditions de Vente. Celle-ci est automatiquement retenue sur le prochain versement ou à défaut recouvrée selon les procédures légales en vigueur.

- **Synchronisation de vos agendas**

Avec notre système de réservation instantanée, il n'y a pas de risque d'engendrer une surréservation. C'est pour cette raison que nous Vous recommandons de passer uniquement par la connexion API de notre Channel Manager.

Vous pouvez cependant regrouper et centraliser le suivi de tous vos plannings externes de distribution sur votre agenda électronique personnel avec le format d'échange « Ical ».

Multi-présentation de votre offre d'hébergements

Vous avez, le cas échéant, la faculté de décliner facilement la commercialisation de votre prestation d'hébergement selon plusieurs configurations possibles :

-> **La Pluri-activité** : Pour l'exploitation optimale de votre hébergement, vous pouvez choisir d'organiser votre activité de location de vacances selon la « formule hôtelière » de type chambre d'hôtes sur des périodes définies et opter pour la « formule de type locatif » en gîte ou meublé de tourisme pour d'autres périodes.

- La Multi-capacité :

- La limitation du nombre de lits :

La capacité d'accueil de votre hébergement est importante et correspond aux attentes de la clientèle « Tribu » (4 chambres et plus), aussi elle semble surdimensionnée pour être réservable sur certaines période (hors-saison), vous pouvez alors ajuster et ajouter une configuration avec une capacité réduite afin d'élargir votre potentiel de conquête d'une clientèle « couple ou famille ».

- Le regroupement du nombre de lits :

Vous disposez de plusieurs unités d'hébergements situés au même endroit, alors vous pouvez proposer à la clientèle « Tribu » une ou plusieurs configurations regroupant des capacités différentes.

A chacune de vos configurations est associé un descriptif complémentaire, un calendrier des disponibilités et une grille des tarifs. Pour leur mise en place initiale vous devez adresser une demande d'accompagnement à notre expert référent qualité.

✓ **2.7 Les frais de services et commissions :**

L'agence facture des frais aux clients (les « **Frais de service** ») et une commission au propriétaire (les « **Frais de commission** ») en contrepartie de l'utilisation des services de la Plateforme.

Les « Frais de service » calculés sur le prix de vente de la prestation et/ou du produit sont fixés à 4% HT. Ils couvrent les coûts de traitement des services informatiques, des opérations financières et de la gestion sécurisée de la réservation.

Les « Frais de commission » calculés sur la somme du prix du loyer reversée au propriétaire, y compris les suppléments optionnels, sont fixés à 9% HT. Ils sont perçus par l'agence, pour rémunérer sa prestation, sur les ventes qu'elle réalise pour le compte du propriétaire (subrogation personnelle).

✓ **2.8 Espace collaboratif :**

- Conciergerie :

Ce service permet de déclarer vos prestations de concierge (formalités d'accueil/départ, l'entretien et le ménage) auprès des autres propriétaires dans un espace privatif sécurisé pour organiser entre vous une entraide active personnalisée.

- Blog-Forum :

C'est votre journal de bord qui doit faciliter l'échange et la communication entre l'ensemble des propriétaires/prestataires sur tous les sujets liés à l'exercice de l'activité de location de vacances et/ou de loisirs.

✓ **2.9 Veille juridique et commerciale :**

L'Agence assure une veille réglementaire et commerciale relative à l'exercice de l'activité de locations de vacances et de loisirs.

L'Agence informe régulièrement le Propriétaire de l'évolution de l'état du droit dans le secteur du tourisme.

L'Agence peut livrer gratuitement une analyse synthétique relative à une situation identifiée sur demande expresse du Propriétaire.

L'étude de cas et/ou de faisabilité est une prestation de service que l'Agence assure sur acceptation préalable d'un devis.

3°) L'adhésion à Gîtes de France® :

Le Mouvement des Gîtes de France est né en 1954 pour répondre au besoin de séjours vacances et s'est développé autour de ses principes fondateurs et fédérateurs :

- Accueil personnalisé,
- Authenticité,
- Convivialité,

Son organisation s'est consolidée d'année en année dans la réaffirmation de ses valeurs éthiques :

- Entreprise citoyenne
- Mutualiste
- Solidaire

✓ 3.1 Sociétaire :

Vous êtes l'ambassadeur de votre territoire signataire de notre Charte Qualité.

Vous êtes membre à part entière de l'association départementale « LE RELAIS DES GÎTES DE FRANCE DU VAR ».

Vous participez activement aux décisions de gestion, aux choix budgétaires et à la définition des orientations de notre association départementale.

Vous bénéficiez du droit d'usage et d'affichage de l'enseigne **Gîtes de France®**.

Votre engagement est renouvelable chaque année par un consentement formel obligatoire.

✓ 3.2 Mutualiste :

Vous contribuez à l'élaboration et au développement des services exclusifs pour l'exploitation optimale de votre activité de location de vacances.

Vous définissez et co-financez les opérations de promotion, de communication et de marketings de notre label.

Vous participez localement aux réunions et rencontres entre adhérents, aux excursions, voyages et autres manifestations événementielles pour un partage des savoirs et des expériences.

Vous bénéficiez des avantages tarifaires de notre groupement d'achats pour de nombreux produits répartis dans plus de dix marchés (équipement, linge, assurance, énergie, bâtiment, hygiène, bureau, mobilité, restauration, etc.).

✓ 3.3 Entrepreneur :

Vous êtes exemplaire dans le respect des formalités administratives pour l'exercice de votre activité de location de vacances.

Vous êtes un acteur de l'économie locale et solidaire reconnu par l'Administration Publique et les Instances Professionnelles.

Vous êtes militant et défenseur des intérêts et des conditions d'exercice de votre activité de locations de vacances.

Vous êtes au cœur de notre dispositif des formations internes et de partage des bonnes pratiques dans le secteur du tourisme responsable.

4°) Divers :

✓ 4.1 Capacité juridique :

Le Propriétaire déclare disposer des **droits** et de la **capacité légale** pour **contracter** et **agir** dans le cadre du présent contrat, bien connaître et accepter les conditions de vente qui accompagnent le contrat de vente de séjour et/ou de loisir en usage dans l'**Agence**, garantir la conformité du(es) produit(s) et/ou de la(des) prestation(s) touristique(s) en regard notamment des règles sanitaires, d'hygiène et de sécurité, souscrire régulièrement toutes les **polices d'assurances** nécessaires à la bonne exécution du présent contrat, être titulaire des capacités et/ou diplômes professionnels éventuellement requis par la réglementation en vigueur afférente à la fourniture du(es) produit(s) et/ou de la(des) prestation(s) touristique(s),

✓ 4.2 Licence d'utilisation des contenus :

Le contenu que Vous publiez et mettez à disposition de notre Agence est une licence autorisant une utilisation non exclusive, mondiale, libre de droits, cessible et pouvant faire l'objet d'une sous-licence pour la durée de la promotion de votre annonce sur tout support, connu ou non encore connu à ce jour et en particulier sur internet et sur les réseaux sociaux.

4.3 Election de domicile :

Pour l'exécution de la présente convention, l'**Agence** fait élection de domicile à :

VLV Tourisme

Agence des Gîtes de France du Var

2A, rue Notre-Dame du Peuple – BP. 215 - 83300 DRAGUIGNAN

✓ 4.4 Charte de protection des données à caractère personnel :

Pour répondre aux exigences légales de déclaration, de vérification et de responsabilité, des justificatifs sont nécessaires et requis pour constituer le dossier administratif du Propriétaire.

Le propriétaire dispose d'un droit d'accès et de rectification.

✓ 4.6 Accès à notre « PlateForme de Services » :

L'accès à notre « PlateForme de Services » s'effectue à partir d'une connexion à Internet au moyen d'un Identifiant et d'un mot de passe communiqué au Propriétaire. Les Identifiants sont personnels et confidentiels.

Notre Agence n'est pas responsable en cas de pannes ou coupures d'Internet ou des infrastructures de télécommunications qui ne relèvent pas de notre contrôle et qui peuvent conduire à des interruptions de l'accessibilité à notre « PlateForme de Services ».

Notre Agence peut, de façon temporaire et en prenant en compte les intérêts légitimes des Propriétaires (par exemple par une notification préalable), limiter la disponibilité de notre « PlateForme de Services » ou de certaines zones ou fonctionnalités si cela est nécessaire en raison de capacités limitées, pour préserver la sécurité ou l'intégrité de nos serveurs, ou pour effectuer des opérations de maintenance afin d'assurer le bon fonctionnement ou d'améliorer le fonctionnement de notre « PlateForme de Services ».

Notre Agence peut améliorer ou modifier notre « PlateForme de Services » et ajouter de nouveaux services et/ou fonctionnalités à tout moment. Notre Agence informera les Propriétaires de toute modification effectuée sur notre « PlateForme de Services », à moins que ces modifications ne soient mineures ou qu'elles n'aient pas d'effet matériel sur les obligations contractuelles des parties.

✓ 4.5 Compétence des tribunaux :

Les parties conviennent que les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention sont soumis aux juridictions du ressort du siège de notre Agence des « **Gîtes de France du Var** ».

Je confirme avoir pris connaissance des présentes [Conditions Générales d'Utilisation des Services](#)

Je confirme avoir pris connaissance des [Conditions de Vente](#)

Je confirme avoir pris connaissance de la [Charte Qualité des Gîtes de France](#)